

FS du CSA-R SSA

du 26 mars 2024

La Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de Réseau du SSA s'est réunie le mardi 26 mars 2024.

FO DÉFENSE était représentée par Serge SCALONE (HIA Sainte-Anne), Nathalie PIETROLONGO (HIA Sainte-Anne) et Franck AVRIL (HIA Clermont-Tonnerre).

Au cours de cette Formation Spécialisée, plusieurs sujets ont été abordés :

■ Présentation de la feuille de route du SSA 2024 - 2025

FO a pris acte de la feuille de route de la FS Réseau SSA dans le but d'améliorer, dans chacun des domaines listés ci-dessous, les conditions de travail des agents :

- PREVENTION ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE,
- SANTE SECURITE AU TRAVAIL,
- RISQUE ROUTIER,
- MANUTENTION DE CHARGE LOURDE ET DE PATIENT,
- CHUTE DE PLAIN-PIED,
- RISQUE CHIMIQUE,
- RADIOPROTECTION,
- RPS,
- VEILLE REGLEMENTAIRE.

FO s'affiche actif dans le cadre du PLAN D'ACTION SANTE SECURITE AU TRAVAIL SSA 2024-2025.

■ Bilan des accidents de trajet par composante 2022

Toutes les composantes sont impactées au SSA avec un taux plus élevé pour le ravitaillement.

■ Actions menées pour les agents ambulanciers

Une note du 14 mars a été envoyée à tous les hôpitaux pour rappeler l'emploi de la FEN pour les ambulanciers.

■ Contingent annuel d'autorisations d'absence pour les représentants élus en FS de réseau SSA

Il est fixé en nombre de jours.

Concernant le SSA, les représentants titulaires et suppléants ont le droit à 10 jours. Le secrétaire de la FS, 12,5 jours. Il a été rappelé le suivi de ce contingent annuel, l'utilisation sous forme de demi-journée minimum qui peuvent être programmées sous réserve des nécessités du service.

En attente de l'envoi de la note signée par le Directeur Central pour la mise en place de ce contingent.

Les élus FO constatent que l'administration centrale a précisément bien ciblé les différents Domaines SST auxquels les agents sont confrontés.

FO s'en félicite, mais à la seule condition qu'ils soient liés à une amélioration des conditions de travail et à la mise en place d'une prévention efficace, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, les risques psychosociaux et l'usure mentale ont des conséquences majeures sur la santé des agents, notamment en ce qui concerne le déclenchement et l'aggravation de troubles musculosquelettiques (TMS).

FO soutient de nombreuses actions qui peuvent être mises en place, notamment la parution des données de santé au travail dans le bilan social, des outils pour le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels). Force est de constater que les agents exercent des métiers et occupent des postes de travail où les risques professionnels sont souvent sous-évalués, voire invisibles et silencieux, et pour lesquels les mesures de prévention sont encore insuffisamment développées.

Le 29 mars 2024

